

Check-list pour les entreprises

L'introduction de la QR-facture constituera la phase finale la plus visible de l'harmonisation du trafic des paiements. Après la norme ISO 20022, la facture avec un QR-code, appelée QR-facture, sera introduite en Suisse.

Elle remplacera tous les bulletins de versement actuels (BV et BVR). **Le remplacement des bulletins de versement actuels par la QR-facture constitue un évènement historique dans le trafic des paiements.** En plus de tous les émetteurs de factures, **ce changement concerne l'ensemble de la population suisse.**

Afin de vous aider dans vos démarches, nous avons constitué cette liste d'éléments à vérifier et éventuellement à mettre en place. Ce document est également disponible sur notre site www.bcj.ch/QR-facture où d'éventuelles mises à jour seront effectuées.

Préparez votre entreprise à temps



Si cela n'est pas encore fait, planifiez et réalisez la mise à jour de vos logiciels de comptabilité et/ou de facturation



Si vous devez commander de nouveaux bulletins de versement (BV ou BVR), commandez des quantités appropriées en prévision du passage à la QR-facture



Si vous utilisez un appareil pour la lecture des bulletins de versement, assurez-vous qu'il est capable de lire les nouvelles QR-factures

Le cas échéant, planifiez l'achat d'un nouveau lecteur. Notre App BCJ Mobile Banking est capable de scanner vos QR-factures et de les transmettre directement dans votre e-Banking.



Vous trouverez votre QR-IBAN en vous connectant à votre BCJ-Net, puis en sélectionnant le compte concerné

Il se trouve dans l'onglet « Informations sur le compte ».

Calendrier

- | | |
|--|------------------------------|
| ➤ Lancement de la QR-facture | 30.06.2020 |
| ➤ Fin des bulletins de versement (BV et BVR) | Date non connue actuellement |